

## RUBRIQUE AUX AINÉS #9



### Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés)

Tous les mois, il nous fait plaisir de vous informer sur les services de la communauté. Nous sommes encore dans la gamme d'hébergement pour aînés, avec ce 2e volet sur les Ressources non-institutionnelles.

**Membres :** Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa.

### HÉBERGEMENT POUR AINÉS en Ressources non-institutionnelles.

**2 catégories :** 1) Ressource Intermédiaire (RI)  
2) Ressource de Type familial ( RTF)

**Quoi?** Ces types d'hébergement sont dans la communauté mais obligatoirement liés par contrat à un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux. Ces hébergements procurent des milieux de vie substitués et adaptés aux besoins des aînés et dispensent des services de soutien et d'assistance requis par leur condition, collaborent à l'atteinte des objectifs prévus au plan d'intervention de la personne (loi SSS) en plus des services de gîte et couvert.

**Pour qui?** Ces hébergements s'adressent aux personnes non en mesure de vivre de façon autonome dans leur propre domicile, sans encadrement étroit. L'accès à ces ressources fait suite à une évaluation des professionnels de la santé de la condition de l'usager, afin que la ressource soit adaptée aux besoins de la personne.

#### RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL :

Dans une RTF, les propriétaires demeurent sur place et la ressource accueille moins de 9 usagers. Il s'y crée une dynamique familiale.

**Localisation?** Dans le territoire Mékinac, il existe une ressource de type familial : St-Adelphe : Carole Bordeleau.

#### RESSOURCE INTERMÉDIAIRE :

Dans une RI, les propriétaires ne demeurent pas sur place et la ressource accueille 10 usagers et plus. Les services sont dispensés par des salariés.

**Localisation?** Dans le territoire Mékinac, il existe 2 RI, l'une à St-Tite : Pavillon Beauregard et l'autre à Ste-Thècle : Manoir Marie-Louise.

**Combien?** Le coût des services rendus par ces RNI est assumé, à la fois par l'établissement public ( Centre de Santé et Services Sociaux: CSSS) qui a conclu un contrat avec la Ressource et par la personne qui reçoit les services. Il y a donc contribution financière de l'usager, par souci d'équité envers la société, en plus de la contribution de l'établissement public (CSSS). C'est la Régie de l'Assurance Maladie (RAMQ) qui détermine la contribution de chaque personne, selon des critères uniformes dans le Québec. À titre d'exemple, les critères de contribution financière sont: a) la durée de l'hébergement b) l'âge de l'usager ( +65 ans).

**Voir:** site web de la RAMQ pour simulateur de la contribution financière en RI et RTF:

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/Pages/hebergement-ressource-intermediaire.aspx>

**Conclusion:** En Ressource non-Institutionnelle, l'usager est pris en charge par le réseau public mais est confié à une ressource d'hébergement adaptée à ses besoins dans la communauté.

**Pour plus d'information :** CSSS Vallée de la Batiscan, St-Tite, 418-365-7555